

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 45**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

---

**OBJET**

Politique publique d'aménagement numérique: Orientations 2016

---

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement  
Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche**

## PRESENTATION

L'élaboration du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) des Bouches-du-Rhône est en phase d'achèvement, au terme d'une étude pilotée par le Conseil Départemental, assisté par le cabinet IDATE, en concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels du territoire.

L'objectif du SDTAN est de définir un scénario d'aménagement numérique très haut débit (fibre optique) pour les zones blanches du territoire départemental (nord et ouest du département), non prises en compte par les projets de déploiements des opérateurs privés dans le cadre de leur appel à manifestation d'intentions d'investissements formalisés auprès de l'Etat en 2011, et qui ne concernent que les zones denses urbaines et moyennement denses du département.

Ce scénario a vocation à aboutir à la réalisation d'un **réseau d'initiative publique très haut débit (RIP)**, fibre optique et à sa mise en œuvre

Trois intercommunalités sont concernées par le projet : les communautés d'agglomération de Terre de Provence et Arles Crau Camargue Montagnette (pour La Camargue) et la communauté de communes Vallée des Baux Alpilles.

Au terme de cette étude, un scénario technique a été défini, dans la concertation, couvrant une période de 6 ans (2016-2021). Il prévoit :

- la construction d'un réseau d'initiative publique et l'installation de la fibre optique sur l'intégralité des zones blanches du territoire soit 51118 prises FTTH (Fiber to the home), Ce scénario permet de couvrir l'intégralité de la zone blanche, dont 100 % des zones d'activités et des sites publics raccordés.

- aux fins de régler les problèmes d'urgence que connaissent les territoires concernant notamment les zones d'activités économiques comme les zones à vocation touristique, une douzaine d'opérations de montée en débit, ciblées et déployées au plus tôt, au maximum les deux premières années, en attendant le déploiement complet du FTTH.

Le principe retenu est leur adaptabilité en cours de travaux au FTTH. Ont été retenues des actions prioritaires sur les sous-répartiteurs de plus de 150 lignes sur les trois territoires concernés.

## ORIENTATIONS ET ACTIONS POUR 2016

Le SDTAN constitue une feuille de route de l'aménagement numérique. Des actions sont proposées en prolongement de ce schéma.

### **La réalisation d'un réseau d'initiative publique (RIP)**

La collectivité a décidé de mettre en œuvre les orientations du SDTAN :

- **en construisant un réseau d'infrastructures très haut débit concernant les zones blanches du département** au regard de sa compétence en la matière, l'article L1425-2 du CGCT donnant compétence aux collectivités et à leurs groupements pour construire et exploiter de tels réseaux, d'une préoccupation d'aménagement du territoire équitable et d'un enjeu fort de développement et d'attractivité autour du numérique.

La collectivité envisage de confier au Syndicat Mixte Ouvert PACA THD la construction des réseaux et leur exploitation. Ce syndicat régional, compte parmi ses membres la Région, et les départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes, dispose d'outils existants (assistance à maîtrise d'ouvrage, délégation de service public, ingénierie de projets). Le portage du projet par le syndicat apparaît comme la solution la plus pertinente au plan technique et financier.

Le coût global du projet étant de 82,72 M€ HT(99,26 M€ TTC), le département prévoit d'investir une enveloppe de 36 M€ qui sera inscrite en AP au titre du budget 2016 dans la section investissement.

## **CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose :

I d'approuver les orientations pour l'année 2016 de la politique publique d'aménagement numérique,

II de donner délégation à la Commission permanente pour toute décision complémentaire qui relève de ces orientations et notamment pour la mise en œuvre de ce schéma, du scénario envisagé ainsi que de ce qui relève du schéma usages et services.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL